

Article original

Le monopole des services par les immigrées dans les bars-restaurants de la ville de Niamey au Niger

ABOUBACAR Saadou

Doctorant en sociologie, Institut Universitaire d'Études du Développement de Galice, Université Saint Jaques de Compostelle (Espagne)

Auteur correspondant : allakayebouza@yahoo.fr

Article soumis le 22/09/2020 et accepté le 25/11/2020

Résumé : Les migrations sont traditionnellement l'apanage des hommes. Quant aux migrations féminines, elles étaient marginalement considérées. Depuis longtemps, on croyait que les femmes contribuaient peu à la force du travail et sont perçues comme des migrantes passives. Mais les crises socio-économiques que connaissent les pays africains entraînant la précarité de l'emploi, ont favorisé la migration des femmes. En effet, elles vont à la recherche des ressources matérielles pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles restées au pays. Ainsi, la présente recherche vise à analyser et comprendre le monopole des services par les immigrées dans les bars-restaurants de la ville de Niamey. L'enquête a été conduite dans 6 bars-restaurants. L'étude s'est appuyée sur l'approche qualitative combinant la recherche documentaire, les entretiens semi-directifs et l'observation directe sur le terrain. L'analyse des données collectées a permis d'obtenir les résultats selon lesquels les immigrées monopolisent les services de serveuses dans les bars-restaurants de la Ville de Niamey au détriment des autochtones sujettes aux critiques de certaines catégories sociales fondées sur des stéréotypes socioculturels et religieux du milieu d'accueil des immigrées.

Mots clés : Ville de Niamey, immigrées, serveuses, monopole, bar-restaurant

Abstract: Migration is traditionally the preserve of men. As for female migration, it was considered marginally. It has long been believed that women contribute little to the labor force and are seen as passive migrants. But the socio-economic crises experienced by African countries leading to precarious employment, have encouraged the migration of women. Indeed, they go in search of material resources to improve their living conditions and those of their families back home. Thus, the present research aims to analyze and understand the monopoly of services by

immigrant women in bar-restaurants in the city of Niamey. The investigation was carried out in 6 bar-restaurants. The study relied on a qualitative approach combining documentary research, semi-structured interviews and direct observation in the field. The analysis of the data collected made it possible to obtain the results according to which immigrant women monopolize the services of waitresses in the bars-restaurants of the City of Niamey to the detriment of the natives subject to criticism from certain social categories based on socio-cultural and religious stereotypes. the host environment for immigrant women.

Key words: *City of Niamey, migrants, waitresses, monopoly, bar restaurant*

Introduction

De nos jours, les migrations internationales sont l'un des phénomènes sociaux qui sont au cœur des débats entre le Nord et le Sud depuis bientôt 30 ans (Dianka, 2016). Plusieurs travaux de recherche en sciences sociales et humaines ont porté sur les migrations internationales masculines en mettant en exergue le flux de main-d'œuvre, les envois de fonds, les investissements sociaux et productifs sur leurs conditions de vie dans les pays d'accueil. Mais actuellement, nous assistons à l'émergence des migrations internationales féminines individuelles qui prennent des proportions importantes (Dianka, 2012). Ces migrations internationales revêtent donc, un intérêt particulier pour les chercheurs par leur structuration et leur organisation qui sont différentes des migrations masculines. Les considérations basées sur la division sexuelle du travail soulignent que l'homme est le principal pourvoyeur des ressources qui émigre pour ramener l'essentiel des ressources pour la survie de la famille alors que la femme est responsable du foyer et assure l'éducation des enfants. Cette situation montre que la femme est vouée à l'immobilité géographique et au cas où elle migre, elle est sous la responsabilité de son mari (Vause et Toma, 2015 ; Codeluppi, 2013).

Aujourd'hui, les mouvements migratoires s'intensifient à l'échelle planétaire avec une forte proportion de femmes et des enfants. Le rapport des Nations Unies (2019) souligne que les femmes représentent 51% des flux migratoires et 48 % des 272 millions de

personnes qui se sont déplacées en 2019. Les femmes sont souvent accompagnées d'enfants. Au cours de ces déplacements, elles font face à plusieurs difficultés en l'occurrence les violences physiques et sexuelles dans les pays d'accueil avec un traitement salarial dégradant après avoir à peine eu du travail qu'elles exercent dans des conditions pénibles, sans oublier le manque de protection sociale. Les femmes se déplacent pour chercher du travail ou d'autres perspectives sociales et économiques (Konaté, 2010). Par contre, les conflits d'ordre politique, ethnique, racial, les actions terroristes, le trafic d'êtres humains, voire les changements climatiques et les catastrophes naturelles, sont les principales causes des migrations en général et celles féminines en particulier¹. Dans certains cas, le mariage forcé est une des motivations de migration chez les filles (Degercor, 2014).

Célibataires ou mariées, les femmes partent en ville pour trouver du travail et sont autonomes dans la migration (Néha, 2016). Elles sont dans certains cas recrutées comme travailleuses domestiques dans les grandes villes. D'ailleurs, l'expérience du travail domestique constitue une première trajectoire des femmes migrantes issues du milieu rural avec une possibilité de bifurcation par l'adoption de nouvelles stratégies migratoires familiales et professionnelles. Parmi ces stratégies, figure la mobilité spatiale visant à se rendre dans les grandes villes pour avoir un meilleur salaire et disposer d'une résidence séparée (Blanchard, 2014). Les femmes travaillent dans un secteur où il est difficile de savoir ce qu'elles font exactement en identifiant de visu, la prise en charge des enfants, des personnes âgées et d'autres activités difficilement délocalisables moyennant un revenu dérisoire, et ne disposant ni de statut légal, ni d'aucune protection sociale (Tandian, 2012). La non perception des migrations féminines est imputable au fait que les migrantes obtiennent dans certains cas, des emplois liés au foyer, aux enfants

¹<https://www.rti.ci/info/1-societe-info-societe-info-societe-info-culture-info-culture-info-culture-info/societe/25957/48-des-272-millions-de-migrants-dans-le-monde-sont-des-femmes>

et au sexe qui les invisibilisent (Lecler, 2018). Mais la migration féminine de courte durée vise certes la diversification des revenus familiaux, mais aussi une ascension sociale par l'acquisition d'un capital économique et une volonté d'individuation. Bien que la migration de la femme soit associée à la prostitution, son retour au bercail est valorisé et elle bénéficie d'une reconnaissance par les transferts des ressources et est classée parmi les hommes (Cortes, 2016). La migration féminine est donc liée à la recherche de meilleures conditions de vie et à la volonté d'exercer une activité génératrice de revenu (Fourn & Combieni, 2012 ; Néha, 2016).

Dans presque tous les continents, les recherches se sont focalisées sur les migrations internes et les informations obtenues mettent en lumière le déplacement des femmes des zones rurales vers les zones urbaines à la quête d'un meilleur cadre de vie en lien avec la dimension familiale dans ces mouvements. Dans ce contexte mondial, certaines dynamiques comme les délocalisations, touchent directement le travail féminin comme les emplois peu qualifiés dans les unités industrielles ou les emplois qualifiés dans la mesure où la femme assure un rôle d'intégrateur de la famille à l'étranger. C'est le cas des épouses des ingénieurs indiens qui consolident à la maison leur origine et assure la transition entre l'espace globalisé de l'entreprise et l'espace domestique des normes du genre et des traditions (Lecler, 2018). Pendant longtemps, les analyses des chercheurs placent les migrations féminines dans un contexte de regroupement familial. Ce n'est que dans les années 1980, que la femme a commencé à être perçue en tant qu'actrice sociale et économique à part entière de son déplacement bien que dans certaines sociétés africaines, les migrations féminines soient stigmatisées et rejetées par la famille si cela ne s'inscrit pas dans le cadre de regroupement familial et sont assimilables à la prostitution (Comoé, 2005 ; Le Jeune, Piché, Poirier, 2005 ; Dianka, 2012 ; Vause et Toma, 2015 ; Cortes, 2016).

Dans les différents pays d'accueil, les migrantes dont l'activité est invisible dans un contexte de regroupement familial, aujourd'hui, plusieurs d'entre elles, ont un statut autonome et cela entraîne une

relecture des parcours migratoires actuels dans leur insertion socio-professionnelle. Des études ont porté sur les différentes activités exercées par les femmes dans les différents pays d'accueil comme des domestiques, des commerçantes, des gérantes de restaurant, des artisanes, des employées dans les gares et les aéroports, des travailleuses dans les plantations, des balayeuses, des vendeuses ambulantes, des infirmières, (Konaté, 2010 ; Tandian, 2012 ; Blanchard, 2014 ; Tandian, 2016 ; Cortes, 2016). Afin de réaliser à la fois les sollicitations familiales et leurs besoins personnels, elles développent diverses stratégies d'insertion professionnelle et spatiale qui brisent parfois avec les conventions morales qui ont jusque-là cadré leur existence. C'est pourquoi, des chercheurs soulignent que les femmes migrantes s'adonnent à la prostitution (Dianka, 2012 ; Dianka et Etongué Mayer, 2014).

Pour le cas spécifique du Niger, les migrations féminines internes touchent principalement les jeunes filles qui quittent les campagnes pour venir travailler dans les centres urbains. De manière générale, cette migration interne s'inscrit dans le cadre de la stratégie de survie des populations rurales victimes des difficultés socio-économiques et d'une pauvreté grandissante (Maiga, 2011). Cette migration féminine est observée surtout dans la région de Zinder, Agadez et dans une moindre mesure la région de Tahoua. A Zinder, il s'agit surtout de la localité de Matameye où les femmes quittent la zone pour se rendre en Algérie en laissant leurs maris à la maison. La mobilité spatiale de ces femmes est liée à la précarité professionnelle de leurs maris principalement due à l'insuffisance des terres agricoles et la réduction du potentiel productif suite à la pression démographique et les dangers environnementaux (Néha, 2016). Dans la région de Tahoua en l'occurrence, le département de Tchintabaraden a une forte tradition de migration avec les mouvements caravaniers depuis 1960. Mais le fait nouveau est surtout la migration des femmes touareg célibataires, veuves ou divorcées qui quittent le département à la quête d'un mari libyen ou aller à la rencontre des migrants touareg nigériens touchés par

la migration définitive et qui sont restés longtemps célibataires par le rejet des femmes libyennes (Hamani, 2015).

Ces dernières années, il est observé une entrée des immigrants de la sous- région au Niger. Les immigrants internationaux sont originaires du Nigéria 34%, du Mali, 28%, du Burkina Faso, 9% du Benin 8%, du Ghana et de la Côte d'Ivoire avec respectivement un taux de 4%. Cependant, il est difficile de quantifier le flux d'immigrés sur la base des statistiques de la DST² (Issaka Maga, 2009). Ces immigrants internationaux venus au Niger pour la recherche d'un emploi salarié urbain, s'intéressent aussi aux activités rurales primaires dans les villages. Cependant, dans les centres urbains, nous constatons une monopolisation de certains services par les immigrées comme ceux de domestique dans les ménages, les vendeuses des objets ménagers dans les marchés, les salons de coiffure, les ateliers de couture et surtout les serveuses dans les bars-restaurants dans les villes nigériennes et particulièrement dans la ville de Niamey. En 2014, le Niger dispose de 103 hôtels dont 51 à Niamey³ et une multitude de bars et restaurants. L'observation faite dans 10 hôtels et restaurants de Niamey montre une monopolisation des services dans ces unités hôtelières par des immigrées au détriment des autochtones. Le point le plus marquant est celui de la présence des serveuses de nationalité étrangère. L'observation est la même dans tous les bar- restaurants dans la ville de Niamey.

Au regard de ces constats, nous formulons la question de recherche suivante : pourquoi, les immigrées dominant-elles les services dans les bars-restaurants de la ville de Niamey ? Pour mieux élucider la question principale de la recherche, nous posons les questions subséquentes suivantes : i) le désintéressement des autochtones d'exercer les services dans les bars- restaurants n'est-il pas à la base du recrutement des immigrées. ? ii) le regard critique d'une

²Direction de la Surveillance du Territoire

³Voir : <https://magazinedelafrique.com/hotellerie-2/niger-un-secteur-hotelier-en-mutation/>

certaine partie de la société nigérienne sur les bars-restaurants n'est-il pas à la base du rejet de ces services par les autochtones ?

1. Méthodologie de la recherche

1.1. Présentation de la zone d'étude

Pour les travaux de terrain, le choix de la ville de Niamey se justifie par la forte concentration des activités économiques. Aussi, Niamey a un statut particulier de ville selon l'ordonnance N°2010-56 du 17 septembre 2010. Elle porte sur l'érection des communautés urbaines de Niamey, Maradi, Tahoua et Zinder en communes à statut particulier ou villes et les communes les composant en arrondissements. Notons que la ville de Niamey compte 5 Arrondissements Communaux et est aujourd'hui dirigée par un président de la délégation spéciale suite à la révocation du maire central en 2017. Elle a une population estimée à 1 026 848 habitants dont 515 682 femmes et 511 166 hommes (Institut National de la Statistique INS, 2012). En plus de la forte concentration d'activités économiques, Niamey est la capitale politique du Niger où sont installés tous les services administratifs et les représentations diplomatiques. Soulignons également l'existence de meilleurs hôtels et les bars-restaurants du Niger fréquentés par les nationaux et les expatriés. Presque tous les petits services sont assurés par les immigrées comme ceux de serveuses.

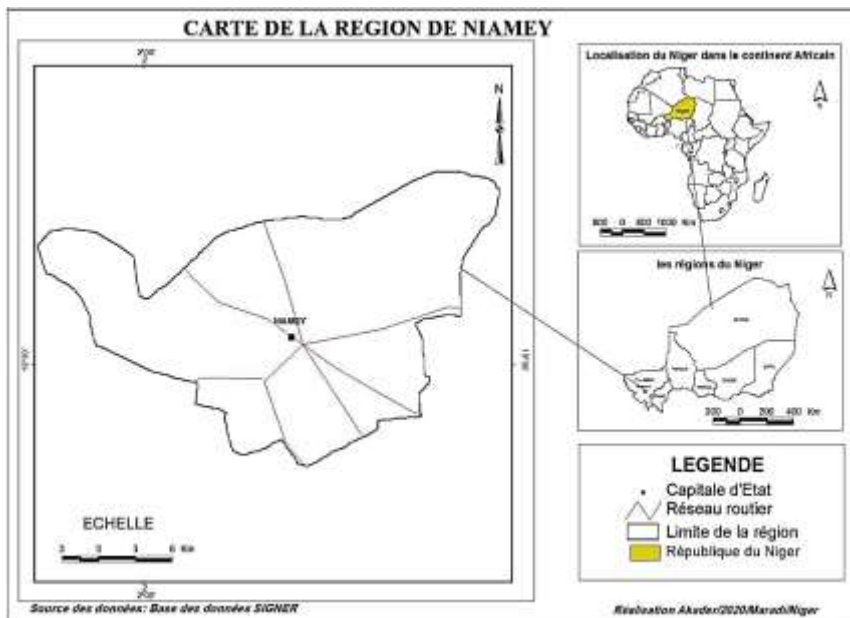


Figure 1 : Carte de la ville de Niamey (Source : A Kader mai 2020)

1.1. Technique de collecte des données

La collecte des données a privilégié la recherche documentaire. Cette première étape a permis de faire un état de lieu sur la migration féminine qui a pour but, la recherche de meilleures conditions de vie et ou de travail pour satisfaire les besoins individuels et collectifs.

Pour bien comprendre le monopole des services de serveuses par les immigrées dans la ville de Niamey, des entretiens semi-directifs ont été conduits avec 12 immigrées, des entretiens semi-directifs avec 4 gérants des bar-restaurants. Pour les immigrées, les entretiens ont tourné autour du profil sociodémographique, leur pays d'origine, les avantages tirés dans leur métier. Pour les gérants et responsables des bar-restaurants, les thématiques de discussion sont le choix des immigrées au détriment des autochtones et la satisfaction qu'ils en tirent. Aussi, pour mieux saisir la ruée des

immigrées dans les bar-restaurants, des entretiens ont eu lieu avec 3 personnes ressources pour lever le voile sur les pratiques sociales sous-jacentes au métier de serveuses, et un inspecteur de travail pour connaître les dispositions du code de travail relatives aux serveuses des bars-restaurants. Précisons que la collecte des données s'est déroulée du mars à juillet 2020.

En plus des entretiens semi-directifs, nous avons fait des observations dans quelques bars-restaurants de la ville de Niamey. Cependant l'ambition de toucher beaucoup d'immigrées a été réduite par la fermeture de la société nigérienne de brasserie qui a occasionné le chômage de plusieurs serveuses suite à la baisse de la fréquentation des bars-restaurants. Cette société produit une bière moins chère appelée "conjoncture" très prisée par les consommateurs. En plus, la pandémie de la Covid-19 qui a perturbé la collecte des données à cause de la fermeture des bars-restaurants par l'État. En ce qui concerne le traitement des données, nous avons procédé à une analyse de contenus des guides qui ont amenés à faire ressortir les thèmes qui structurent la présente recherche.

2. Résultats

2.1. Le profil sociodémographique des immigrées

La répartition des immigrées selon l'âge montre que 7 serveuses ont un âge compris entre 18 et 30 ans contre 3 serveuses qui se situent dans la fourchette de 30 et 35 ans. Les 2 serveuses enquêtées déclarant avoir plus de 35 ans ont séjourné pendant longtemps au Niger. La présence des immigrées au Niger se justifie par une migration de travail. En effet, les femmes ne sont pas à l'abri des difficultés économiques. Elles sont souvent appelées à seconder ou à se substituer aux hommes dans la gestion du ménage. Du point de vue économique, l'insécurité alimentaire, le manque des moyens financiers et la baisse de la production agricole sont des motifs de migrations féminines (Sahgui, 2018 : 79). Les femmes enquêtées affirment avoir fréquenté l'école. Le niveau d'étude se limite au primaire et au secondaire. Ces femmes qui migrent de façon indépendante sont jeunes, instruites et célibataires. D'ailleurs toutes

les immigrées rencontrées parlent le français qui facilite leur employabilité dans les bars-restaurants en plus de la maîtrise du *Zarma*, la langue la plus parlée à Niamey. Parmi ces immigrées, il existe celles qui sont mariées avec des enfants à charge. En couple ou célibataires, scolarisées ou non, ces femmes se déplacent davantage à la recherche des meilleures conditions de vie et ou du travail dans les pays où elles trouvent des opportunités (Le Jeune, Piché, Poirier, 2005 :102 ; Néha, 2016 :14 ; Dianka, 2016 :17).

Pour ce premier résultat, il s'agissait d'une migration féminine fortement diversifiée. En effet, les immigrées arrivent à trouver du travail dans le secteur informel. Ces résultats se rapprochaient des études conduites par (Ouédraogo, 2001 et Lida, 2014) dans les villes de Bobo Dioulasso et Abidjan où les immigrés avaient recours aux ressources conventionnelles et relationnelles pour accéder à un emploi dans le secteur informel. Quelques-unes de ces serveuses sont mariées et leur migration s'inscrit dans le cadre de regroupement familial comme souligna (Tandian, 2012) mais il est aisé de constater des célibataires qui ont choisi de migrer avec la volonté de leurs parents (Sahgui, 2018). Dans certains cas ces femmes migrent de leur propre chef dans le but d'améliorer leur condition de vie avec une idée selon laquelle, ailleurs c'est mieux que chez soi. Elles cherchent de quoi vivre et sortir de la pauvreté d'où leur détermination et leur désir de se réaliser de manière autonome, malgré quelques critiques négatives notamment, la prostitution par le manque de contrôle social, véhiculées par les hommes qu'elles côtoient dans les pays d'accueil, résultats similaires aux études conduites par (Dianka, 2012 ; Dianka 2016) notamment les Fatou Fatou immigrées sénégalaises en Espagne et France.

2.2. Les pays d'origine des immigrées

Dans la ville de Niamey, toutes les immigrées rencontrées sont d'origine étrangère. Les togolaises occupent la première position suivie des béninoises et des burkinabés. C'est d'ailleurs ce qu'affirme Mahamadou dit "Gayou" une des personnes ressources qui disait que :

D'une manière générale, tous les bars-restaurants du Niger et en particulier ceux de Niamey sont monopolisés par les étrangères. Il s'agit d'un service noyauté par les originaires d'un pays qui essaie à tout prix d'avoir le contrôle du bar-restaurant et toute autre serveuse qui tente d'intégrer le bar-restaurant se voit bloquer en lui créant une situation inconfortable qui la conduit à son renvoi par le gérant.

Pour les immigrées enquêtées, le choix de Niger s'explique par la possibilité d'avoir un emploi dans la filière de bar-restaurant. Il a en plus, les informations véhiculées par des aînés et des anciens autochtones qui, dans la plupart des cas, détiennent les bars-restaurants de la capitale. En plus, le Niger est une zone de transit en partance vers le Nord et les femmes restent pour chercher du travail suite à un durcissement des politiques migratoires des pays d'accueil. Aussi, l'observation faite sur le terrain montre que ce métier est monopolisé par les immigrées. Il s'agit d'un métier lucratif qui permet d'avoir un revenu substantiel. Les informations obtenues montrent qu'il existe des immigrées qui travaillent bénévolement et se contentent des pourboires et des gestes de certains clients généreux. Sur les 6 bars-restaurants, il n'existe aucune autochtone employée comme serveuse, mais, un de nos interlocuteurs souligne qu'il y a dans certains bars-restaurants de la ville de Niamey, quelques caissières autochtones. Lors de cette recherche, nous avons trouvé des autochtones dans les différents bars-restaurants en train de passer du bon temps mais qui rechignent à exercer ce petit métier. Dans ce contexte de précarité d'emploi, elles peuvent bien travailler dans ce domaine au lieu d'être un fardeau pour leur famille. Certes, le métier de serveuse présente des risques comme être licencié par un brusque changement d'humeur du patron, la déduction du salaire du prix d'une bouteille cassée, les cris, les reproches, le remboursement suite à la fuite des clients indéclicats qui refusent de payer l'addition⁴, les abus et les mauvais traitements, mais il s'agit d'un métier méconnu et qui constitue une source de revenu pour les immigrées (Fellay, 2010). Dans certains cas, selon 3

⁴Voir : <http://malijet.com/les-faits-divers-au-mali/116458-filles-serveuses-dans-des-bars-un-metier-a-multiples-risques.html>

serveuses, elles subissent des représailles physiques et morales aboutissant à la réduction ou à la privation du maigre salaire. Le recrutement des serveuses se base sur une entente verbale, raison pour laquelle, elles bénéficient d'aucune protection sociale (Dianka et Etongué Mayer, 2012 :11). Malgré tout, elles gagnent trois salaires : le salaire légal négocié entre elles et son agent, le pourboire dû en fonction de la fréquentation du bar-restaurant et leur accueil et celui obtenu par la relation que la serveuse tisse avec les clients en contrepartie d'un service⁵.

Pour ce deuxième résultat, les informations obtenues montraient que ce segment d'activité est monopolisé par les allochtones. En effet, toutes immigrées travailleuses dans les bars-restaurants de la ville de Niamey sont d'origine étrangère. Elles monopolisaient tous les services au détriment des autochtones qui fréquentent aussi ces débits de boisson. Ce travail renvoie à l'étude conduite par (Diby, 2015) sur l'entrepreneuriat immigré et construction sociale du monopole dans l'économie informelle en Côte d'Ivoire où plusieurs segments d'activités économiques sont exercés les immigrés au détriment des nationaux. Il s'agit d'un segment d'activité non exploré par les autochtones par le manque de culture de l'amour du travail et la résurgence du poids de la tradition, un constat fait par la (CAPEG⁶, 2018) dans le cadre d'une étude participative sur les aspirations des jeunes et l'efficacité des politiques publiques en matière de jeunesse au Niger.

2.3. Le travail dans les bars-restaurants, un métier critiqué par quelques acteurs sociaux

Travailler dans un bar-restaurant pour une autochtone est farouchement critiqué par certains acteurs sociaux. L'islam reste la religion la plus pratiquée au Niger. C'est pourquoi, certaines personnes optent pour la fermeture des bars-restaurants qui sont pour elles, des lieux de dépravation des mœurs. Pourtant, il y a

⁵Lire : <https://daabaaru.com/serveuse-de-bar-un-metier-trois-salaires/>

⁶Cellule d'Analyse des Politiques Publiques d'Evaluation de l'Action Gouvernementale, rattachée au cabinet du Premier Ministre du Niger

beaucoup de nationaux qui fréquentent ces lieux, où les serveuses immigrées sont à leur disposition pour leur donner à boire et à manger. Il s'agit d'un métier comme les autres où elles gagnent de l'argent pour faire face aux besoins quotidiens, épargner et envoyer une partie aux parents restés dans les villes et villages dans les pays de départ. Au cours de cette étude, nous avons constaté la présence de petites filles dont l'âge varie entre 10 et 13 ans, employées comme vendeuses de nourriture qui peuvent être les filles ou des nièces des gérantes. Leur jeune âge couplé avec le manque d'expérience professionnelle les confine à ces petits travaux jusqu'à un âge mûre pour servir dans les bars-restaurants ou faire des travaux domestiques.

L'étude montre que ce segment d'activité est monopolisé par les immigrées comme soulignent les travaux de (Lida, 2014 : 7) qui constatent le contrôle de la vente de friperies au marché de Yopougon-Kouté et la commercialisation des téléphones portables dans l'espace commercial de la gare de Bassam à Treichville dans le district d'Abidjan. Les transferts monétaires constituent la base essentielle du contact avec la famille restée aux villages. Ces fonds sont destinés à l'entretien de leurs familles restées sur place en assurant l'alimentation, la santé et la scolarisation des enfants. En attendant d'avoir le métier souhaité, le travail de serveuse dans les bars-restaurants est un palliatif d'absorption du taux de chômage. Il revient donc aux jeunes filles nigériennes d'embrasser ce petit métier rentable en rejetant les critiques de certains acteurs sociaux. Ceux-là mêmes qui critiquent ce travail font des pratiques contraires aux prescriptions islamiques comme la calomnie, la délation et même la fornication. Ces pratiques plus dangereuses que la vente des boissons alcoolisées, détruisent la pudeur, la disparition de la noblesse, l'absence de pitié et la pauvreté où les tyrans sont anéantis et les fornicateurs appauvris (Rahmani, 2013 : 4). L'idéal est de donner une bonne éducation à sa fille et quel qu'en soit le lieu et la nature du travail, elle saura se rappeler de la conduite à tenir face une situation donnée pour réguler le bon fonctionnement de la société (Aboubacar, 2020 : 87).

S'agissant de ce troisième résultat, Les valeurs socioculturelles et religieuses sont un frein à exercer certains métiers. Ainsi, il est ressorti que le travail dans les bars-restaurants n'échappe pas au regard critique de la société. Une fille qui travaille dans un bar-restaurants traduit un échec dans ses projets et cela est comparable à une malédiction⁷. La société nigérienne reste fortement attachée à la religion islamique composée de 98% de musulmans⁸. Tout acte ou toute activité non conforme aux coutumes islamiques est sujet aux critiques de certains acteurs sociaux, comme le soulignent les émeutes de Charlie Hebdo en 2015 à Niamey où les hôtels, les églises surtout les bars-restaurants ont été saccagés par les manifestants. Pourtant, selon un homme politique, toutes les boissons alcoolisées emportées par les manifestants, ont été consommées par lesdits manifestants alors que de l'autre côté, on condamne leur consommation. Il s'agissait d'une attitude paradoxale où l'on essaie de critiquer une chose et en même temps la vouloir. C'est pourquoi, des critiques fusent sur l'existence des débits de boissons par certains autochtones tandis que d'autres considèrent ces endroits comme des lieux de réconfort après une rude journée de travail où l'alcool constitue un moyen désinhibiteur. Aussi, pour certains autochtones, servir dans un restaurant est un métier dévalorisant et contraire à la culture islamique. C'est pour cette raison que, ce petit métier est monopolisé par des immigrées qui gagnent leur vie. Ce travail leur procure des revenus substantiels leur permettant de contribuer aux paiements des frais de loyer, à la popote, faits rapportés par (Dianka, et Etongué Mayer, 2014) dans une étude conduite à Paris sur les migrations féminines et les conditions de vie des immigrées. Aussi, une partie de leur rente migratoire est envoyée aux parents restés aux villages comme atteste (Gubert, 2007). Les immigrées participent donc au fonctionnement des ménages (nourriture, habillement, frais de scolarisation...). Dans leur pays d'accueil, elles participent au développement économique en

⁷Voir : <https://lefaso.net/spip.php?article49218>

⁸Lire : <https://www.jeuneafrique.com/34958/politique/niger-pourquoi-les-manifestations-anti-charlie-hebdo-ont-t-si-violentes/>

travaillant pour une entité économique qui concourt au fonctionnement de l'économie nationale.

2.4. Le désintéressement du service dans les bars-restaurants par les autochtones comme motif de choix.

Selon les gérants et promoteurs de bars-restaurants, le choix des immigrées se justifie par leur disponibilité sur le lieu de travail. D'autres gérants évoquent leur honnêteté, la courtoisie et leur franchise dans leur comportement. Ces immigrées sont dociles, disponibles, obéissantes, silencieuses, soumises et travaillent mieux (Jacquemin, 2002 : 320 ; Blanchard, 2014 : 156).

Le recrutement des travailleuses immigrées dans les bars-restaurants est dans premier temps lié aux rejets de ce métier par la société attachée à la tradition islamique où le pays est majoritairement musulman (Gilliard et Oumarou 2010 : 15). La société conçoit mal que la fille travaille comme serveuse dans un bar-restaurant. Cette perception du travail dans un débit de boisson constitue un frein pour des filles à exercer ce métier. Certaines valeurs communautaires comme le prestige social font que certaines filles nigériennes jugent ce travail dégradant incompatible avec leur statut social. Aussi, le choix des immigrées par les gérants à la place des autochtones est l'appartenance socioculturelle⁹ où certaines filles, du fait de leur origine sociale, ne peuvent pas travailler dans un bar-restaurant ou tout autre métier qu'elles jugent avilissant. En effet, la position sociale de certaines filles couplée à la conception islamique explique que le travail dans un bar-restaurant devient un déshonneur pour elles-mêmes, leurs familles et toute la communauté.

Les pratiques sociales traditionnelles de la consommation des breuvages locaux comme le *Tchapalo*, le *Banguï*, le *Koutouki*, *Aboutou* et *Kambe*, 2020 : 725), le *Tchoukoudou* (Tata et Kaba, 2018 : 137) dans les milieux d'origine des immigrées, sont quelques-unes des raisons de leur choix dans les services de bars-restaurants. Pour ces immigrées, la consommation de ces breuvages

⁹Voir : <https://books.openedition.org/irdeditions/9831#text>

est associée à leur pratique alimentaire, un comportement facilitateur à leur recrutement. Soulignons que certains bars-restaurants appartiennent ou sont gérés par les immigrés(es). Cependant, suite aux comportements non-observants de certains gérants expatriés, les nationaux contrôlent eux-mêmes leurs micros entreprises. Toutes les immigrées enquêtées n'ont pas de contrat de travail. Ils sont négociés de gré à gré selon la volonté conjointe des serveuses, des gérants et promoteurs des bars-restaurants. Pour avoir un emploi dans un bar-restaurant, toutes les immigrées enquêtées affirment être embauchées par l'intermédiaire d'une compatriote travaillant dans le même secteur. Les ressources sociales, notamment l'appartenance au même pays d'origine et ou de l'ethnie sont des valeurs sur lesquelles se fondent le recrutement des immigrées dans les bars-restaurants (Lida, 2014 :10). Dans ce domaine, les réseaux communautaires jouent un rôle très important, canaux par lesquels les responsables des bars-restaurants ont recours pour contourner les inspections de travail. Ce mode de recrutement les expose au licenciement, à l'exploitation ou tout autre traitement dégradant. Ainsi, la plupart des immigrées, évoluent dans le secteur informel¹⁰ en l'absence de toute protection sociale et juridique. Ces propos¹⁰ sont corroborés par un inspecteur de travail qui reconnaît un vide juridique du code de travail nigérien par rapport aux autres pays de la sous-région. Aussi, affirme-t-il, quelques contrats de travail pour quelques hôtels huppés sont seulement déclarés à la CNSS¹¹. Les immigrées constituent une main d'œuvre, taillable, corvéable, plus malléable et bon marché¹², d'où leur embauchage par les responsables des bars-restaurants.

Pour le cas de ce quatrième résultat, Les normes et les pesanteurs socioculturelles sont rédhibitoires à l'exercice de certains métiers dits "tabous". Le résultat de cette étude montre que les autochtones ne s'intéressent pas aux travaux de serveuses dans les bars-restaurants

¹⁰https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/26849.pdf

¹¹Caisse Nationale de Sécurité Sociale

¹²Voir : www.codesria.org/IMG>pdf>FATOU-BIN

de la ville de Niamey. Cela s'explique par l'appartenance ethnique et des considérations d'ordre socioculturel des autochtones où faire un travail comme celui de serveuse était une honte pour toute le groupe ethnique et la famille, un fait évoqué par (Oumarou ,2012). Pourtant, ce travail permet de conforter l'économie familiale par les envois de fonds. Ainsi, ces barrières sociales constituent un blocage pour des autochtones de mener cette activité. Par contre, le travail des domestiques est réel à Niamey comparable dans certain cas, à une exploitation comme des petites filles qui travaillent comme des petites nièces sans jamais être payées pour les services, mais des cadeaux, résultats sortis des travaux de (Jacquemin, 2009 ; Blanchard, 2014). Cependant, le travail fait ressortir des cas de prostitutions chez certaines serveuses de bars-restaurants, sans doute une stratégie leur permettant de maximiser les gains compte tenu des conditions de vie avec un revenu faible pour couvrir les besoins comme soulignait (Dianka, 2012).

2.5. Les avantages tirés par les immigrées dans les services des bars- restaurants délaissés par les autochtones

La mobilité des immigrées vers le Niger est motivée par la recherche d'un travail salarié. Les difficultés économiques persistantes ont renforcé le rôle des femmes dans les stratégies de survie de leurs familles. Mais en dehors de la motivation générale, se cachent des projets migratoires plus individualisés bâtis sur les réseaux communautaires. En effet, toutes les immigrées enquêtées au cours de cette étude, expliquent qu'elles ont été recrutées par le réseau communautaire. Il s'agit des premières immigrées qui recommandent leur compatriote aux gérants et promoteurs des bars-restaurants. Puisque qu'il est question d'un travail non envié par les autochtones, selon les informations obtenues, elles tirent bien leur épingle du jeu. Elles sont payées mensuellement sans compter les pourboires qui leur permettent d'améliorer le revenu de façon non négligeable (Fellay, 2010 : 41). La migration féminine est à la fois un besoin stratégique et une pratique d'accès aux biens matériels et financiers. C'est pourquoi une immigrée nous apprend qu'elle :

Arrive à tirer mon épingle du jeu car en plus de mon salaire mensuel, j'arrive à avoir un revenu journalier par le pourboire des clients et d'un moment à un autre moyennant les recettes.

Selon toutes les immigrées enquêtées, servir dans un bar restaurant leur procure des avantages matériels, financiers et symboliques. Des propos tenus par certaines immigrées sont similaires à ceux développés par Fellay A (2010, p.294) qui souligne que :

Travailler en salle dans un restaurant octroie par ailleurs d'autres avantages : cela permet d'évoluer dans un environnement relativement festif et décontracté, de jouir le plus souvent de l'appui inconditionnel des collègues, de mettre une touche personnelle dans son travail, de faire des rencontres variées, ou encore d'être sur le devant de la « scène.

Les services dans les bars-restaurants génèrent des ressources financières qui servent à s'habiller, à payer des cadeaux aux parents restés aux villages ainsi que les besoins de consommation. Pour d'autres immigrées, elles paient les frais de loyer bien que pour la plupart d'entre elles, vivent en communauté en louant une maison à Niamey. Ces activités informelles deviennent importantes dans la stratégie de survie des ménages africains (Jacquemin, 2009 : 57). Pour d'autres serveuses, l'argent gagné sert à payer le trousseau de mariage et à contribuer aux dépenses des frais de scolarité. Travailler comme serveuse dans les bars-restaurants est selon toutes les immigrées, une des options de gagner leur vie à Niamey. Aussi, selon les gérants des bars-restaurants, les serveuses se relaient entre elles et durant leur temps libre, certaines d'entre elles s'adonnent à la prostitution pour améliorer leur revenu. Selon une personne ressource interrogée, elles s'adonnent à la prostitution en cherchant des clients sur leur lieu de travail, dans les boîtes de nuit où elles font le trottoir. Mais, il existe des serveuses irréprochables qui travaillent consciencieusement avec une tenue descente. Lors de nos entretiens et observations, il est ressorti que certaines serveuses vivent en couple avec leur compatriote ou des nationaux. Une personne ressource d'un pays dont certaines serveuses sont originaires nous apprend que :

Quand tu rencontres une de ces filles dans un bar-restaurant, elles sont très accueillantes et disponibles à te servir, mais dès que tu emploies un mot de leur langue maternelle, elles changent de sujet et essaient de ne plus t'approcher. Compte tenu de leur religion, les filles ne peuvent exercer cette activité devant leurs parents et proches, sinon elles seront reniées. En réalité, leurs parents ne savent pas qu'elles travaillent dans les bars-restaurants et les comportements qu'elles adoptent dans leur pays d'accueil.

Ces changements d'attitude vis-à-vis de leurs compatriotes, soulèvent des interrogations sur leur travail dans les bars-restaurants de Niamey. Il est ressorti de nos entretiens que des filles retournent dans leur pays avec des enfants nés pendant leur vie en couple. Cette étude montre que les services dans les bar-restaurants de la ville de Niamey sont monopolisés par les immigrées. Il s'agit des services de la vente des boissons et la restauration. Parmi les travailleuses immigrées, l'on enregistre des jeunes filles utilisées dans la vente de la nourriture et la gestion d'un tablier placé dans l'enceinte ou hors du bar-restaurant qui sont des proies potentielles face aux propositions alléchantes de certains clients. Cette situation est comparable à celle de la petite nièce étudiée par (Jacquemin, 2009) dans les ménages ivoiriens sans salaire, mais ne reçoit que des cadeaux lors de son retour au village.

Enfin pour ce dernier résultat, les informations obtenues montraient l'impact de la migration féminine sur le développement local. Les immigrées obtenaient les avantages des services tirés dans les bars-restaurants. Les trois formes de salaire obtenus leur permirent de réaliser leurs projets migratoires avec le transfert d'une partie de la rente migratoire aux parents. Les immigrées sont devenues des pourvoyeuses des revenus pour les familles jusqu'à parler d'une migration passive dans le cadre du regroupement familial à une migration active où la femme gagne un pécule pour satisfaire ses besoins comme résultats ressortis des études conduites par (Findley, 1989 ; Cortes, 2016). Elles sont devenues des soutiens incontournables en répondant promptement que les hommes en cas de sollicitation de la famille. Aussi, dans un contexte de récession économique et de pauvreté qui sévit en Afrique, les immigrées jouent

un rôle capital dans une stratégie de survie dont le but était d'améliorer la situation socioéconomique du foyer (Dianka, 2012 ; Dianka, 2016). Les différentes approches stratégiques développées par ces travailleuses concourent au développement local par le bouleversement des structures sociales, économiques et politiques aussi pour les populations elles-mêmes que les milieux concernés. La migration féminine a une incidence sur l'économie des pays ou les zones de départ et d'accueil bien qu'il soit difficile de le démontrer avec la complexité de la question, du fait des appréciations contradictoires et controversées des acteurs qui en jaillissent (Fourn & Combieni, 2012). Cette recherche posait la problématique de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes dans un contexte de crise de l'emploi. En effet, nous ce segment d'activité est un des secteurs de croissance économique que les jeunes (filles et garçons) doivent embrasser en rejetant les valeurs socioculturelles rédhibitoires à leur insertion socioprofessionnelle où le taux de chômage au Niger s'élève à 17,4% et cela constitue un facteur de persistance de la pauvreté et de l'insécurité sociale (CAPEG, 2018). Dans ce contexte de précarité de l'emploi (Igamane et Bousbaa, 2018), les autochtones peuvent survivre en s'adonnant à ce petit boulot de serveuses dans les bars-restaurants leur permettant de se mettre à l'abri des vices et aussi contribuer au développement économique du pays. Les pratiques socio-économiques des migrants saisonniers connu sous le vocable de *Boutali Ko Saako* est un exemple illustratif où les jeunes récupèrent les objets usagers pour s'insérer dans la vie professionnelle (Aboubacar, Betou et Mahamane Dan Bako, 2020). C'est pourquoi, compte tenu des difficultés d'insertion socioprofessionnelle de toutes les diplômées, les autochtones doivent s'intéresser à ces petits services lucratifs au lieu de continuer à dépendre de leur famille. Des sensibilisations de la jeunesse sur certains métiers dits "tabous" doivent s'opérer pour bannir certaines survivances sociologiques. Nous vivons dans une société globale et pour ne pas être en marge de cette évolution, les autochtones doivent travailler en ignorant les critiques sociales et des considérations socioculturelles. Sinon pourquoi laisser les immigrées monopoliser les services dans les bars-restaurants nigériens alors ce

que secteur permet de résorber le taux de chômage. Cette étude interpelle les diplômés en l'occurrence, ceux spécialisés en hôtellerie de commencer par s'intéresser à cette filière pour contribuer au développement socioéconomique du pays. Mais, il faut veiller au respect du code de travail puisque cette étude souligne qu'aucune immigrée n'a de contrat de travail validé par une inspection de travail, donc aucune protection sociale. Qu'il s'agisse des immigrées ou des nationaux, les travailleurs doivent être protégés par leur déclaration à la CNSS.

Conclusion

L'étude sur le monopole des services dans les bars-restaurants de la ville de Niamey faisait ressortir des informations d'une portée sociologique. L'objectif était d'expliquer pourquoi, les immigrées dominant-elles les services dans les bars-restaurants dans la ville de Niamey ? En effet, sur la base d'une étude qualitative, les résultats obtenus montrent que les services dans les bars-restaurants de la ville de Niamey sont monopolisés par les immigrées originaires de l'Afrique de l'Ouest. Ce monopole est dû aux rejets de ces services par les autochtones victimes de critiques sociales et à la vision islamique. Les immigrées d'origine togolaise, béninoise et burkinabè sont instruites, célibataires, mariées et relativement jeunes. Leur recrutement dans les différents bars-restaurants est basé sur les réseaux communautaires. Aussi, le choix des immigrées pour travailler dans les bars-restaurants est lié au désintéressement des autochtones qui considèrent ce travail déshonorant et soumis aux critiques de certains acteurs sociaux. Aussi, le repli sur certaines valeurs identitaires et religieuses empêche les autochtones à embrasser ce métier bien qu'il existe des nationaux qui aient fait des études d'hôtellerie et tourisme.

Il est ressorti de cette étude que le travail dans les bars-restaurants de la ville de Niamey est une activité rentable pour toutes les immigrées. Les envois de fonds aux parents restés aux villages, la contribution aux besoins alimentaires, les frais de scolarité, le renouvellement de la garde-robe, le trousseau de mariage et les cadeaux sont les principaux avantages tirés du travail dans les bar-

restaurants. Il est aisé aussi de rappeler l'acquittement des frais de bail, les dépenses courantes et même la popote et les produits cosmétiques sont le fruit de ce travail non envié par les autochtones. Il est également ressorti de ce travail que certaines immigrées s'adonnent à la prostitution ou vivent en couple avec leurs compatriotes ou des nationaux avec comme conséquences les grossesses et quelques cas d'infections sexuelles. Au terme de cette recherche, les résultats obtenus montrent que les services dans les bars-restaurants sont monopolisés par les immigrées qui ont une tradition de consommations des breuvages locaux dans leurs pays d'origine. Nous estimons que la connaissance des recettes ancrées dans leurs traditions est un avantage par rapport aux autochtones qui restent attachées à certaines valeurs identitaires comme l'origine sociale, la pratique religieuse où exercer le métier comme celui de serveuse dans un bar-restaurant fait l'objet de critique par certains acteurs sociaux. Pour les autochtones, travailler dans un bar-restaurant est une insulte pour la famille et le groupe ethnique d'appartenance. Le poids de la tradition et les règles sociales agissant, le choix du métier des autochtones devient sélectif en général et ce dans plusieurs métiers jugés tabous et indignes par la société. Mais, dans un contexte de crise d'emploi, ces comportements sont réfractaires à l'émergence d'un village planétaire. Il est temps d'abandonner la culture d'assistantat et d'attentisme. Il revient aux autochtones de travailler dans les bars-restaurants compte tenu de sa contribution au développement socioéconomique du Niger. L'étude se veut être une contribution à une sociologie de l'insertion socioprofessionnelle au Niger. Dans un contexte de crise d'emploi et de mondialisation, des considérations d'ordre socioculturel et religieux doivent être bannies. L'essentiel est de trouver du travail, subvenir à ses besoins et aider la famille. Il revient donc aux autochtones d'embrasser ce métier au lieu qu'il soit monopolisé par les expatriées sinon pourquoi faire des études d'hôtellerie sachant que l'on risque d'être frappé par la pesanteur socioculturelle et religieuse ?

Références bibliographiques

Aboubacar S., (2020) : « Pratiques culturelles et contrôle social de la virginité des jeunes filles au Niger : cas d'Allakaye, village haoussa de l'Ader » **Revue Sociétés & Economies, N°19, pp 74-90**

Aboubacar S., Betou B., Mahamane Dan Bako A., (2020). « Pratiques socio-économiques des migrants saisonniers : cas des Boutali Ko Saako dans la ville de Niamey », **Revue Akofena N°002, p 197-212**

Aboutou A. I., et Kambe K.Y., (2020). « Les motivations sociales de la consommation de l'alcool chez la femme ivoirienne : cas de la commune de Marcory » **Revue Akofena N°001, pp719-730**

Blanchard S., (2014). « Migration féminine et « condition domestique » : De l'apprentissage à la professionnalisation ». Trajectoires de travailleuses domestiques andines à Santa Cruz, Armand Colin | **Revue Tiers Monde » 2014/1 n° 217 | pages 147 à 162**

CAPEG, (2018). Etude participative sur les aspirations des jeunes et l'efficacité des politiques publiques en matière de jeunesse au Niger, 59 p.

Codelupi Z., 2013. « Mémoire : la migration féminine à l'épreuve du genre : Progression ou régression de la condition féminine, *Le Globe. Revue genevoise de géographie, tome 153, 2013. Portugal, pp.115-128*; <https://doi.org/10.3406/globe.2013.6505>
https://www.persee.fr/doc/globe_0398-3412_2013_num_153_1_6505 consulté le 18/02/2020 à 10h 23mn

Comoé E.F., (2005). « Femmes et migration en Côte d'Ivoire : le mythe de l'autonomie » **African Population Studies, vol 20 n°1, pp 90-117**

Cortes G., 2016. « Femmes et migrations : celles qui restent », **EchoGéo, vol 37**

Degorce A., (2014). « Mobilités et migrations dans les discours et la littérature orale moose (Burkina Faso) », *Cahiers d'études africaines [En ligne]*, 213-214 | 2014, mis en ligne le 27 juin 2016, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/17667> pp 289-308

Dianka D., (2016). « Migrations féminines et évolution du rapport de genre en milieu sénégalais » *Revue canadienne de géographie tropicale* [, Vol3 (2), pp 15-25

Dianka D., 2012. Activités professionnelles et conditions de vie des migrantes individuelles sénégalaises : Les Fatou-Fatou à Paris. Entre mutations et adaptation des acteurs sénégalais, Papa Demba Fall et Jordi Garreta Bochaca (éds.), pp 241-266

Dianka D., Etongué Mayer R., (2014). « Migration féminine et conditions de vie des Sénégalaises à Paris : le cas des Fatou- Fatou » *Revue canadienne de géographie tropicale* [En ligne], document 2, mis en ligne le 15 mai, 2014. URL: <http://www3.laurentian.ca/rcgt-cjtg/volume1-numero1/migration-feminine-et-conditions-de-vie-des-senegalaises-a-paris-le-cas-des-fatou-fatou/> consulté le 24 février 2020 à 17h 17'

Diby P.A.T., (2015). « Entrepreneuriat immigré et construction sociale du monopole dans l'économie informelle en Côte d'Ivoire » *Revue Sociétés & Economies n°6- 2015 pp 69-82*

Fellay A., (2010). *Servir au restaurant : sociologie d'un métier (mé) connu*, Thèse de doctorat en sociologie Université de Lausanne, 337 p.

Findley S. E., (1989). Les migrations féminines dans les villes africaines. Une revue de leurs motivations et expériences, dans ANTOINE Philippe (ed.), Coulibaly S (ed.) : *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*, ORSTOM, (colloques et séminaires), pp 55-70

Fourn E., & Combieni H., (2012). « Migration et femmes au Bénin : Analyse de quelques déterminants », **publication.lecames.org pp. 267-281**

Gillard P., et Oumarou A., (2010). Partir ou rester ? La migration dans le projet de vie des étudiants en Afrique de l'Ouest, rapport Niger, Université Moumouni, Niamey, 77 p.

Gubert F., (2007). « *La rente migratoire* » levier de développement ? **Grain de Sel, N°40 septembre-novembre, pp 18-19**

Hamani A., (2015). *Migration et développement local à Tahoua : les investissements des migrants internationaux*, mémoire de Master II en sociologie Université Abdou Moumouni, 136 p.

<http://malijet.com/les-faits-divers-au-mali/116458-filles-serveuses-dans-des-bars-un-metier-a-multiples-risques.html>, consulté le 24 mars 2020

<https://books.openedition.org/irdeditions/9831#text> : Chapitre 15. La migration féminine, une stratégie extra-agricole d'adaptation aux changements climatiques et environnementaux dans l'Imanan (Niger) par Amadou Oumarou, consulté le 25 mars 2020 à 14h31mn

<https://daabaaru.com/serveuse-de-bar-un-metier-trois-salaires/> : Serveuse de bar ; un métier, trois salaires, publié le 30 avril 2018, consulté le 19 avril 2020 à 20h :54 '

<https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins-textes/pleins-textes-7/divers2/26849.pdf>, chapitre 4, les migrations féminines dans les villes africaines : une revue de leurs motivations et expériences, écrit Findley Sally.E, consulté le 26 mars 2020

<https://lefaso.net/spip.php?article49218> : Ouagadougou : Les serveuses de bars sont-elles des prostituées ? Consulté le 21 avril 2020 à 18h 36mn

<https://magazedelafrique.com/hotellerie-2/niger-un-secteur-hotelier-en-mutation/> consulté le 20 février 2020 à 18h 31'

<https://www.jeuneafrique.com/34958/politique/niger-pourquoi-les-manifestations-anti-charlie-hebdo-ont-t-si-violentes/> consulté le 29 mars 2020 à 19h 07mn

<https://www.rti.ci/info/1-societe-info-societe-info-societe-info-culture-info-culture-info-culture-info/societe/25957/48-des-272-millions-de-migrants-dans-le-monde-sont-des-femmes> , consulté le 17 février 2020 à 9h 40mn

Igamane S., et Bousbaa A., (2018). Précarité de l'emploi des jeunes : cas des employés des centres d'appel de Casablanca, Fès et Meknès, rapport de Rabat Social Studies Institute, 46 p.

Institut National de la Statistique INS, 2012. Monographie régionale de Niamey, 119p.

Issaka Maga H., (2009). Migration au Niger : Profil national OIM, 172 p.

Jacquemin M., (2002). « Travail domestique et travail des enfants, le cas d'Abidjan (Côte-d'Ivoire) ». In : **Tiers-Monde, tome 43, n°170, 2002. Femmes en domesticité. Les domestiques du Sud, au Nord et au Sud. pp. 307-326**

Jacquemin M., (2009). « Petites nièces » et « petites bonnes » à Abidjan. Les mutations de la domesticité juvénile, **Travail, genre et sociétés 2009/2, N° 22, p. 53-74.**

Konaté F.O., (2010). « La migration féminine dans la ville de Kayes au Mali », **Hommes & migrations, N°1286-1287, pp 62-73**

LE JEUNE G., PICHE V., POIRIER J., 2005 : « l'émergence d'une migration féminine autonome du milieu rural vers le milieu urbain au Burkina Faso ? » **Etude la population africaine, vol 20 N°2, pp 102-123**

Lecler R., (2018). Sociologie de la mondialisation, collection repères, La découverte, 89 p.

Lida S.D., (2014). « Logique d'insertion et de maintien de jeunes nationaux dans les activités économiques monopolisées par des groupes d'immigrés. Etudes de cas en Côte d'Ivoire » **Revue Sociétés & Economies, N°02-2014, version revue et corrigée, pp 6-19**

Maiga D., (2011). « Genre et Migration au Niger », CARIM AS N° 2011/08 , Robert Schuman centre for advanced studies, San Domenico di Fiesole (FI) : Institut universitaire européen, 19 p.

Néha S., (2016) . « Les mobilités spatiales féminines entre logique individuelle et familiale » l'exemple des migrantes burkinabés entre le Burkina et la Côte d'Ivoire **EchoGéo, N°37, juillet/septembre**

Ouédraogo M., 2001. *Migration et emploi : le cas du secteur informel à Bobo Dioulasso (Burkina Faso)*, Université de Ouagadougou, mémoire de maîtrise en géographie, 135 p.

Oumarou A., (2012). La migration féminine, une stratégie extra-agricole d'adaptation aux changements climatiques et environnementaux dans l'Imanan (Niger), communication scientifique, 22 p.

Rahmani H., (2013). Les méfaits de la fornication, bureau de prêche de Rabwah, consultable sur www.islamhouse.com , 22 p.

Sahgui J.P.N., (2018). « Migrations socio-économiques des jeunes filles de la commune de Bonou au Bénin vers le Nigéria » **Revue Sociétés & Economies, N°13-2018, pp 67-84**

Tandian A., (2012). *Migrations internationales des sénégalaises : nouveaux profils migrantes et d'insertion professionnelle en Espagne, Les migrations africaines vers l'Europe. Entre mutations et adaptation des acteurs sénégalais*, Papa Demba Fall et Jordi Garreta Bochaca (éds.), pp 209-240

Tandian A., (2016). « Migrations sénégalaises : entre chimères des candidats aux voyages et difficultés dans des options politiques ». **Revue Perspectives & Sociétés, Vol 7, N°1, janvier 2016, pp. 75-93**

Tata P. K., et Kaba E., (2018). « Kara ou l'excentricité érotique d'une ville au cœur des grandes traditions », **Revue Sociétés et Economies N°13-2018, pp 123-141**

Vause S., Toma S., (2015). « Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République Démocratique de

ABOUBACAR S., *Le monopole des services par les immigrées dans les bars-restaurants ...*

Congo ? » Institut National d'Etudes Démographiques/Populations,
Vol 70 pp 41-67

www.codesria.org>IMG>pdf>FATOU-BIN, consulter le 18 avril 2020.